

ENQUETE PUBLIQUE PARC EOLIEN DE VAUCHAMPS

Ebauche d'une petite synthèse des documents de cette E.P.

Dates de l'enquête publique :

Cette enquête aura lieu du lundi 04 septembre 2023 à 16 heures au samedi 07 octobre 2023 à 12h00 .

Documents de l'enquête publique :

Comme repris à la rubrique « [EP projet éolien Vauchamps](#) » du site du collectif [ECEP51](#) les documents relatifs à cette enquête publique ont été mis en ligne dernièrement sur la [page dédiée du site de la préfecture de la Marne](#).

Ci-dessous liste de ces documents :

Nom fichier	Format	Titre	Nombre de pages	Poids en Mo
AP n° 2023-EP-142-IC_EP_PE de Vauchamps	pdf	Arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête publique	4	0.260
Lettre de demande	pdf	Lettre de demande	76	5.750
Note de synthèse non technique	pdf	Note de présentation non technique	37	4.618
Cartographie_25000e	pdf	Localisation des éoliennes	1	2.679
CERFA Armée	pdf	Demande d'autorisation environnementale	29	0.665
Plan d'élévation	pdf	Plan d'élévation	1	0.083
cartographique plan A0 2500e S	pdf	Plan d'ensemble	1	0.481
cartographique plan A1 25000e S	pdf	Plan de situation	1	21.794
cartographique	pdf	Tome 1 - Cartographie	17	20.952
Résumé non technique	pdf	Tome 2 - Résumé non technique de l'étude d'impact sur l'environnement	66	7.729
Annexes_EI	pdf	Tome 2 - Annexes de l'étude d'impact sur l'environnement	388	31.407
etude_d_impact_cle5acd5d-4	pdf	Tome 2 - Etude d'impact sur l'environnement	387	498.005
Etude de dangers	pdf	Tome 3 - Etude de dangers	91	10.733
2022_02_24_memoire_reponse_complement_as	pdf	Mémoire en réponses à la demande de compléments du 04 août 2021	332	131.156
2022_11_25_Avis MRAE	pdf	Avis MRAE en date du 25 novembre 2022	11	1.077
2023_02_14_Mémoire en réponse avis MRAe	pdf	Mémoire en réponse à la MRAE	45	9.610
		TOTAUX	1487	746.999

On remarquera de nouveau une pléthore de pages... Et comme souvent beaucoup de redites entre les divers documents avec parfois des imprécisions, des erreurs voire des contradictions. J'en ai constaté plusieurs.

A noter que dans plusieurs documents émis par le promoteur éolien il est impossible de procéder à du copier-coller de façon simple. Cela confirme bien la transparence habituelle de cette profession ...

Document « Lettre de demande » :

Une société filiale " Vauchamps énergie " a été créée le 29 novembre 2017 sous le statut de " Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique " statut plus communément appelé EURL pour Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée. Son capital social est comme d'habitude ridicule à savoir 1000 €. Le siège social est basé à Bègles (banlieue sud de Bordeaux) à la même adresse que la société mère Valorem. Son dirigeant est Jean-Yves GRANDIDIER, 57 ans, également président de Valorem et détenant 88 mandats dans diverses sociétés...

Valorem est une SAS (société par actions simplifiée) œuvrant dans le domaine de l'ingénierie et créée le 13 juin 1994. Son capital social est de 9 540 000 € et a réalisé en 2021 un chiffre d'affaire de 28 688 000 € .

Il est indiqué que le projet consiste à installer 4 éoliennes de 180 m de haut maxi et de deux postes de livraison. La puissance maximale est de 4.5 MW par éolienne.

L'énergie produite annuellement est estimée à 45.2 GWh et Valorem considère que ce parc éolien permettra de diminuer d'environ 18 000 tonnes de CO₂ par an. Un petit renvoi précise que cette estimation pour le CO₂ est issue de « la moyenne des sources ADEME, CRE, Enertech, INSEE, CEREN, MEEDD » .

Les chiffres donnés par le promoteur éolien donnent un facteur de charge de 28.66 % , ce qui est incompatible avec les chiffres communément constatés dans le sud-ouest marnais.

Un tableau de la maîtrise foncière est donné en page 6 :

Eolienne	Propriétaire(s)	Exploitant(s)	Commune	Section	Parcelle	Sect Parc
E1	Michel MAURY	Sébastien DAUTEUIL	Vauchamps	B	69	B 69
E2	Joël PINON Aimée PINON Pascal PINON	Pascal PINON Patricia PINON	Vauchamps	B	46	B 46
E3	Sylvie DEMAILLY	EARL de Sarrechamps (Sébastien DAUTEUIL Céline DAUTEUIL Nicole DAUTEUIL)	Vauchamps	B	175	B 175
E4	Sylvie DEMAILLY	EARL de Sarrechamps (Sébastien DAUTEUIL Céline DAUTEUIL Nicole DAUTEUIL)	Vauchamps	B	175	B 175
PdL 1	Michel MAURY	Sébastien DAUTEUIL	Vauchamps	B	69	B 69
PdL 2	Michel MAURY	Sébastien DAUTEUIL	Vauchamps	B	69	B 69

Pour mémoire composition du conseil municipal de Vauchamps :

NOM	Prénom	Sexe	Date de naissance	Profession	Fonction
BERAT	Danielle	F	05/11/57	Ancien employé	Maire
BOUR	Jordan	M	23/07/89	Ouvrier agricole	
COURTEAUX	Joël	M	12/03/59	Cadre de la fonction publique	1er adj.
DAUPTAIN	Stéphane	M	29/12/71	Artisan	
DAUTEUIL	Céline	F	07/05/74	Agriculteur sur moyenne exploitation	
GERARD	Guillaume	M	17/06/82	Technicien	
GOUJON	Aurélie	F	25/07/85	Sans activité professionnelle	
GUIOT	Damien	M	01/12/73	Contremaître, agent de maîtrise	2ème adj.
LECOURT	Philippe	M	13/11/63	Technicien	
LEFORT	Anne-Marie	F	01/01/52	Ancien cadre	
POULIZAC	Patrick	M	26/06/70	Technicien	

On notera que Valorem n'assure que l'étude initiale, la construction puis la maintenance étant assurées respectivement par les sociétés Valrea et Valemo toutes deux sous le statut de SASU (société par actions simplifiée à associé unique) . La présidence de ces deux sociétés est assurée par Valorem et leurs sièges sociaux est à la même adresse que Valorem.

Pages 09 à 19 : Une promotion rédigée de façon publicitaire décrit l'historique et les domaines de compétence de ces trois sociétés.

Pages 20 à 22 : Présentation des capacités financières. On y apprend que le projet de Vauchamps coûtera 33 millions d'euros avec 20 % de fonds propres et 80 % d'emprunts.

Pages 23 et 24 : Remise en état du site. La loi impose désormais le constitution d'une provision égale à 50 000 € pour une éolienne de 2MW et de $50000 + (10000 \times (P_{MW} - 2))$ € pour une puissance supérieure à 2MW . Ici c'est donc 75 000 € par éolienne avec une formule de révision basée sur l'indice travaux publics TPI et une éventuelle variation de la TVA.

Diverses données complètent cette lettre de demande : avis Météo France, SDRCAM (armée de l'air) , KBis, avis du maire et des propriétaires pour le démantèlement, " plans indicatifs des plateformes " , délibération conseil municipal du 07 juillet 2016, statuts de la société Vauchamps énergies, etc.

A noter que beaucoup de ces documents sont scannés de travers ou/et avec une résolution médiocre.

Document « Note de présentation non technique » :

En préambule le laïus habituel sur la concertation et la participation au développement des territoires. Ce document est daté d'octobre 2020 tout comme la lettre de demande ...

Point 2 : Tiens bizarrement l'énergie produite annuellement tombe à 38.6 GWh et le coût du projet à 27.6 M€ ! Avec donc un facteur de charge qui serait de 24.48 % valeur certes beaucoup plus raisonnable... Par contre la baisse du coût de 16 % laisse pensive et donc libre à chacun d'y croire surtout vu le contexte actuel. Ou alors l'estimation des coûts est faite façon 421 !

Point 3 : Il est écrit : "L'environnement général du site est globalement favorable au projet " . Donc tout va bien ...

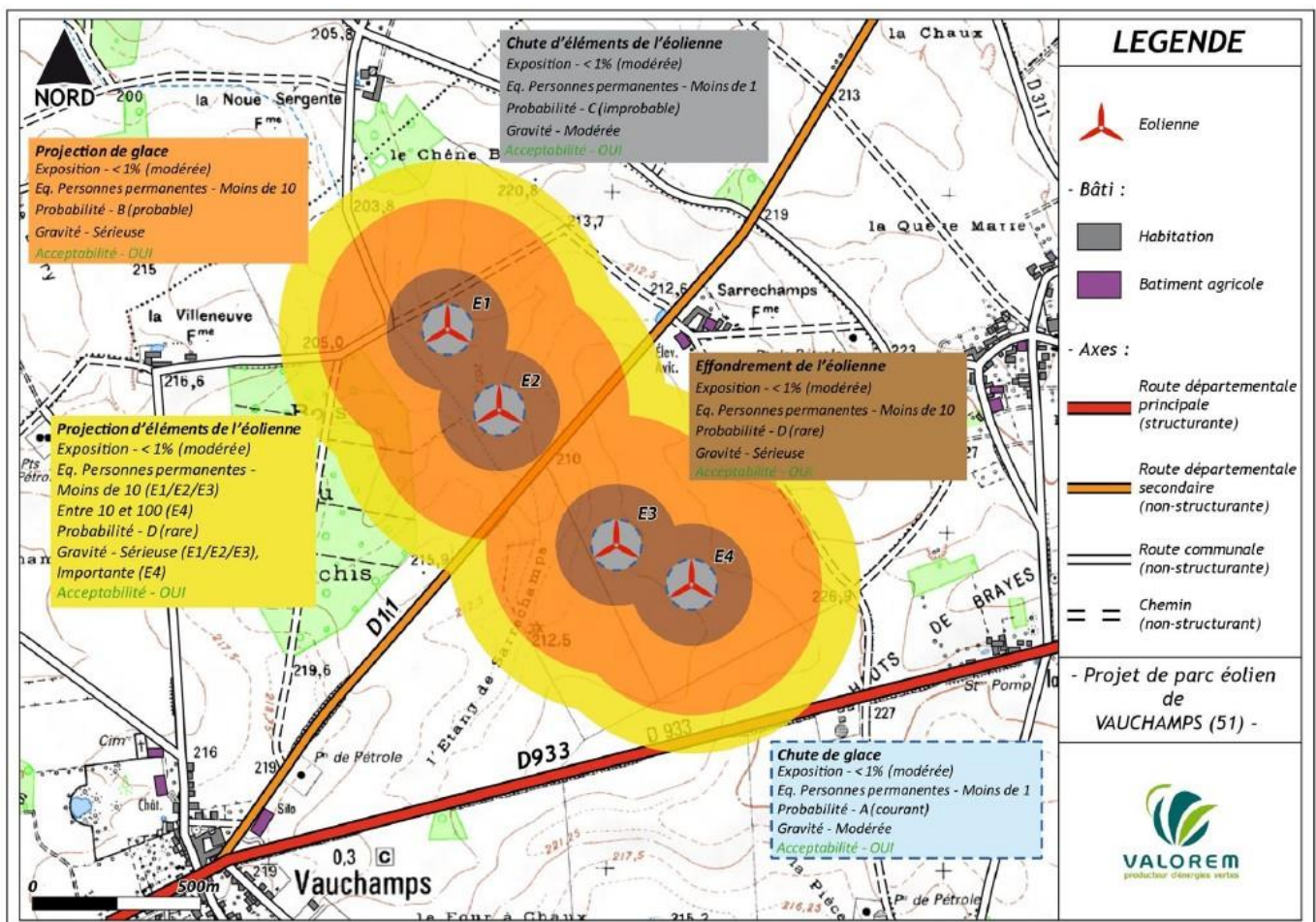
Point 4 : exposé des différentes variantes étudiées avec une carte de la version finale, carte qui fera l'objet d'un point ci-après.

Point 5 : Les impacts... Evidemment tous négligeables ! Tant pour l'Homme, la faune, les paysages, etc.

Point 6 : Mesures pour éviter, réduire et/ou compenser les impacts. Bizarre tant d'écriture et de jolis tableaux si tous les impacts sont négligeables à tous points de vue...

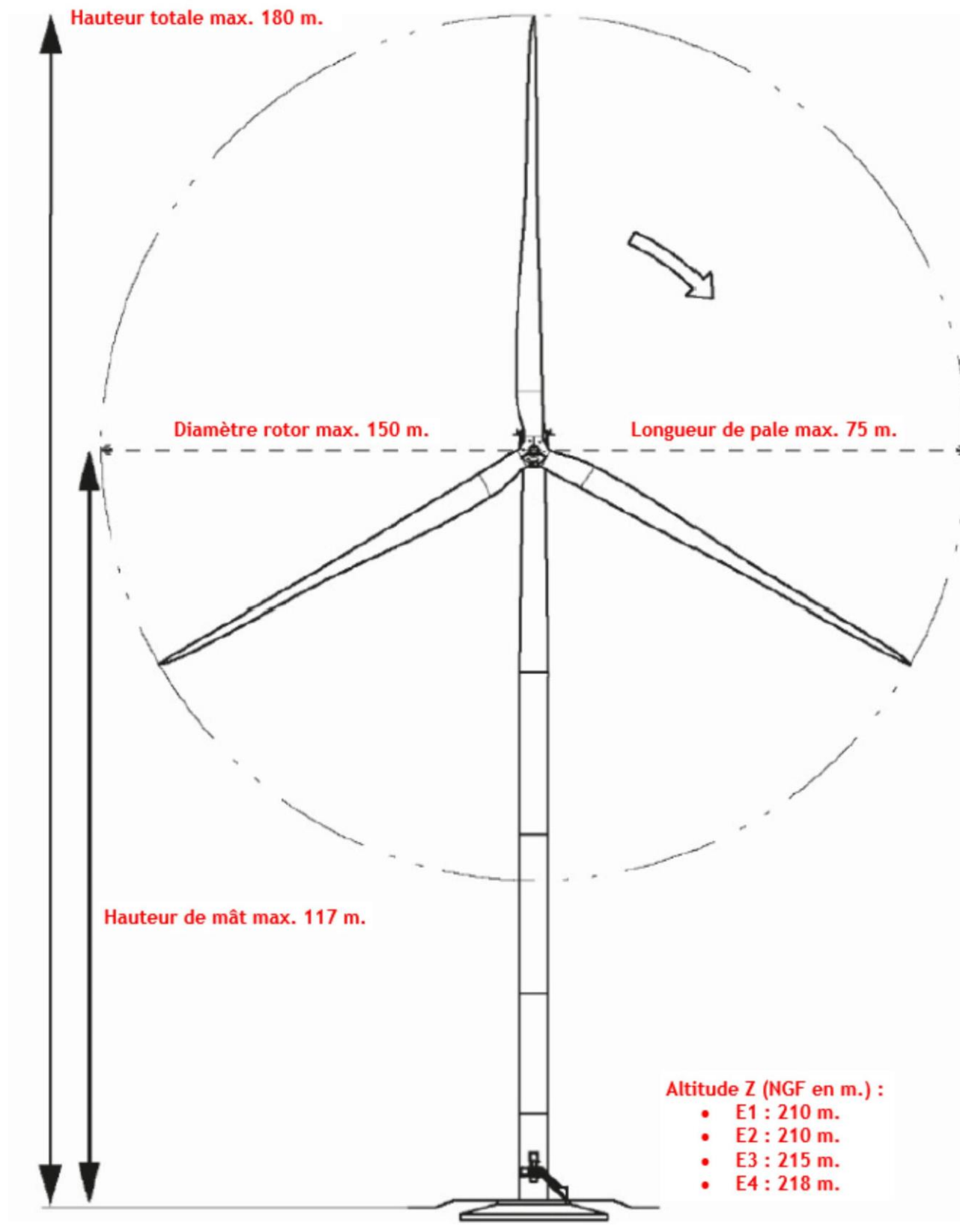
Point 7 : Etude de dangers . Intéressant l'aspect projection de glace classé en catégorie B (probable) et la petite carte où la zone donc probable de projection de glace (en orange) engage la route départementale D11 (qui relie Epernay à Montmirail) sur environ 500 mètres ... De même pour le risque " projection d'éléments de l'éolienne " - certes lui considéré en catégorie D - comme "rare". Et là la D933 - ex nationale N33 - est également impactée sur environ 200 mètres. Sans commentaire !

La définition des " classes de probabilité " donnée par Valorem va de A = courant, B = probable, C = improbable, D = rare et E = extrêmement rare. Quelles sont les références réglementaires ou légales de ce classement ?



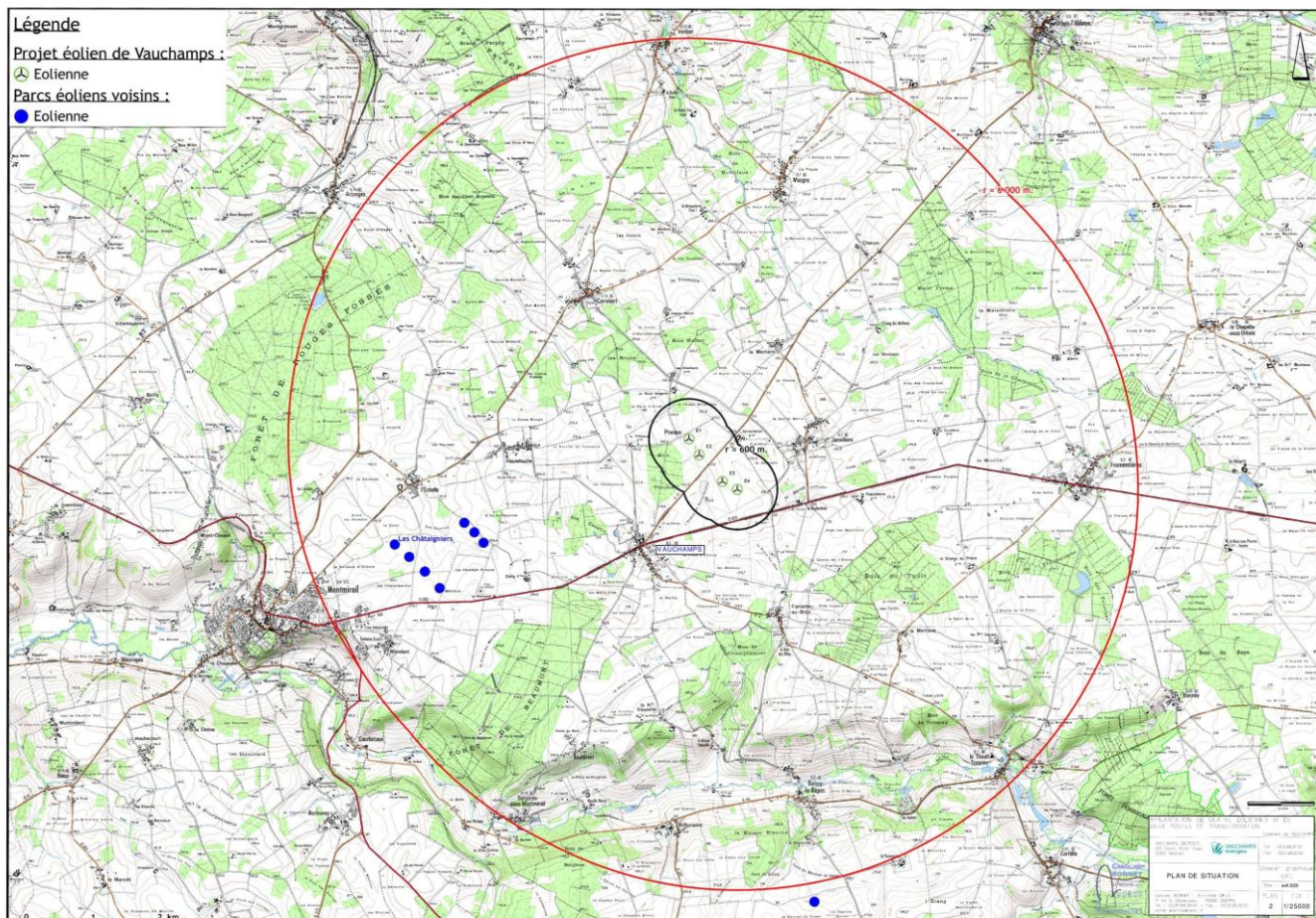
Le principe de précaution est régulièrement utilisé par certains services de l'état pour restreindre voire interdire de nombreux événements festifs ou sportifs organisés par des associations loi de 1901. Compte tenu de la carte ci-dessus l'application avec la même rigueur du principe de précaution doit conduire à l'interdiction des trois éoliennes E2 à E4 de manière à ne prendre aucun risque vis-à-vis des véhicules circulant sur les D11 et D933.

Document « Plan d'élévation » :

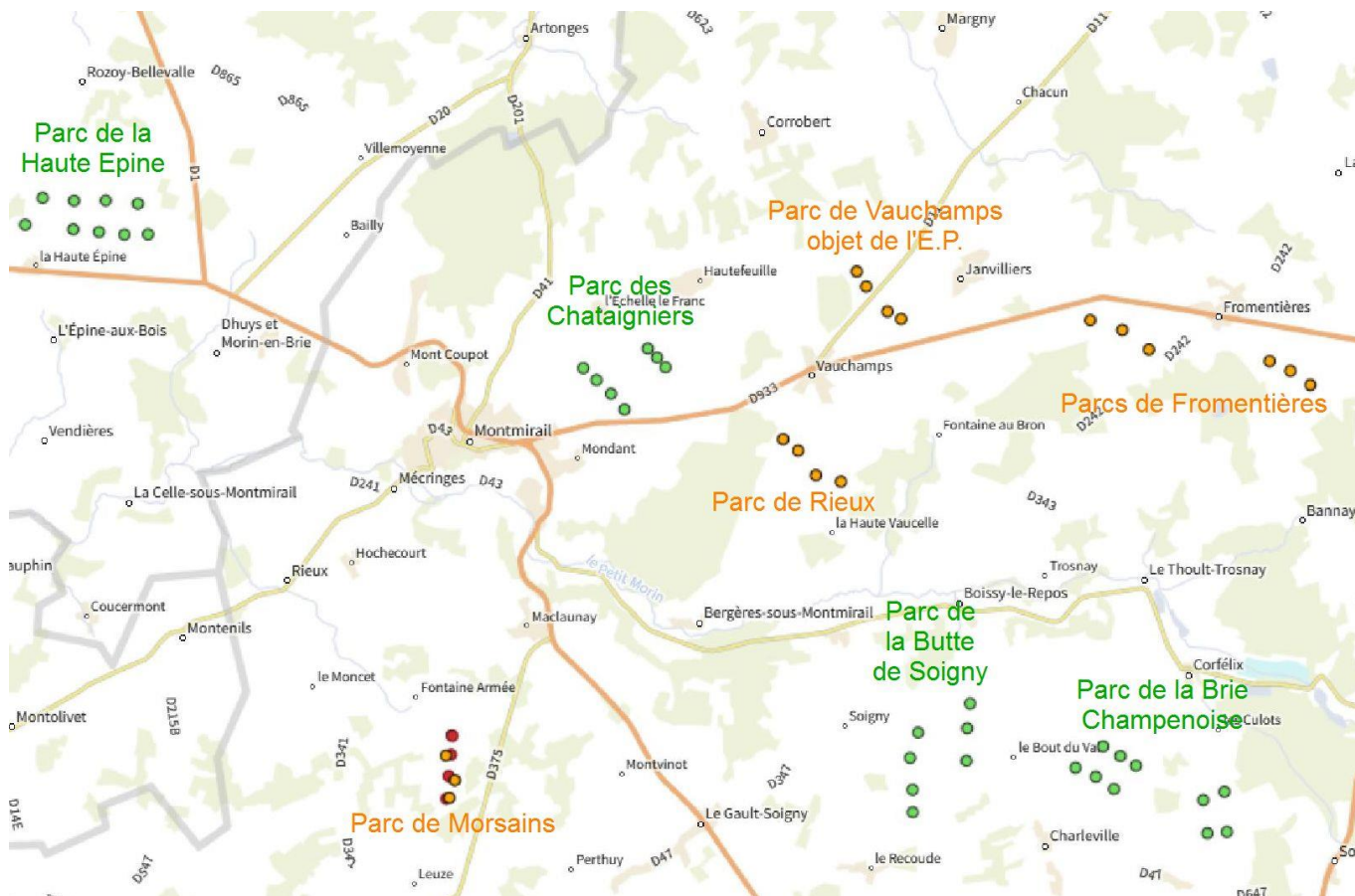


Là où Valorem nous apprend que $117 + 75 = 180$. Je sais j'ai toujours été nul en maths modernes ...

Documents de cartographie :



Ci-dessus carte Valorem des parcs éoliens du secteur. Ci-dessous extrait de la [carte du portail officiel des EnR](#) :



en vert : parcs en service en orange : parcs en projet

Disons pour rester corrects qu'il s'agit d'une utilisation judicieuse de l'effet d'échelle ...